

# **Étude des crédits 2017-2018**

## **Renseignements particuliers** **2<sup>e</sup> groupe d'opposition**

**Retraite Québec**

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE LA DEUXIÈME OPPOSITION

#### Table des matières

Thèmes et questions	
1	<p>Pour chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère pour 2016-2017, indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la liste des employés et des membres du conseil d'administration, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération ;</li> <li>• la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant : leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV ;</li> <li>• leurs frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.</li> </ul>
22	Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et de placements du Québec concernant Retraite Québec (Régie des rentes du Québec) incluant les rendements, les rendements attendus et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier, depuis sa création.
223.	<p>Nombre de demandes de retraite traitées pour chacune des trois dernières années :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre et pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers;</li> <li>▪ Nombre d'heures supplémentaires payées à ces agents.</li> </ul>
224.	<p>Nombre de jugements de divorce et de séparation en fonction du partage ou de la renonciation traités pour chacune des trois dernières années :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre et pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers;</li> <li>▪ Nombre d'heures supplémentaires payées à ces agents.</li> </ul>
225.	Nombre et pourcentage de personnes entre 18 et 25 ans et entre 26 et 35 ans qui n'ont aucun gain admissible non ajusté pour chacune des trois dernières années.
226.	<p>Nombre et type de régime de retraite administré par Retraite Québec (par la Régie des rentes du Québec) entre 2006-2007 et 2016-2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À prestation déterminée;</li> <li>▪ À cotisation fixe.</li> </ul>
227.	<p>Dans les régimes complémentaires de retraite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de régimes qui sont en déficit à l'heure actuelle et l'évolution de ces données entre 2006-2007 et 2016-2017;</li> <li>▪ La somme de l'ensemble de ces déficits pour les années mentionnées;</li> <li>▪ Nombre de régimes qui sont en surplus à l'heure actuelle et l'évolution de ces données entre 2006-2007 et 2016-2017;</li> <li>▪ La somme de l'ensemble de ces déficits pour les années mentionnées.</li> </ul>
228.	État de situation concernant le dépôt du règlement d'application de la Loi modifiant les régimes complémentaires de retraite et autres dispositions législatives visant à atténuer les impacts négatifs de la crise financière.
229.	<p>Concernant le programme de congés parentaux, préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les dépenses encourues pour la mise en place du programme et ventilation par année;</li> <li>▪ Nombre de fonctionnaires et/ou contractuels affectés à la mise en place du programme, ventilation par année;</li> <li>▪ État de situation sur l'avancement des travaux quant à la mise en place du programme.</li> </ul>
230.	Pour les demandes de retraite par Internet et le programme Simul Retraite, indiquer par mois, le nombre de codes d'accès personnel (CAP) demandé, le nombre de CAP accordés et le délai moyen pour son obtention.
231.	Évolution annuelle du nombre de plaintes à Retraite Québec (à la CARRA) depuis 2005. Spécifier la cause principale de la plainte.
232.	Évolution et ventilation du nombre de consultants informatiques à Retraite Québec (à la CARRA) depuis 2005.

**TITRE 1 : Pour chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère pour 2016-2017, indiquer :**

- la liste des employés et des membres du conseil d'administration, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération;
- la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant : leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV;
- leurs frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.

- Liste des membres du conseil d'administration (CA), le poste qu'ils occupent, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat

**Membres du CA (17)**

Nom	Titre	Date de début du mandat	Date de fin du mandat
M. Richard Fortier	Président du CA	19 janvier 2016	18 janvier 2021
M. Michel Després	Président-directeur général	1 <sup>er</sup> janvier 2016	31 décembre 2019
M <sup>me</sup> Julie Blackburn	Membre du CA	19 janvier 2016	18 janvier 2019
M. Georges Cabana	Membre du CA	25 janvier 2017	24 janvier 2021
M. Éric Champagne	Membre du CA	19 janvier 2016	18 janvier 2020
M. Monsef Derraji	Membre du CA	19 janvier 2016	18 janvier 2020
M. Denis Doré	Membre du CA	19 janvier 2016	18 janvier 2020
M <sup>me</sup> Josée Dupont	Membre du CA	25 janvier 2017	18 janvier 2020
M. François Énault	Membre du CA	25 janvier 2017	18 janvier 2020
M <sup>me</sup> Sophie Fontaine-Bégin	Membre du CA	19 janvier 2016	18 janvier 2019
M <sup>me</sup> Ginette Fortin	Membre du CA	9 mars 2016	8 mars 2020
M. Éloi Lafontaine Beaumier	Membre du CA	19 janvier 2016	18 janvier 2019
M. France Légaré	Membre du CA	19 janvier 2016	18 janvier 2020
M. Jacques Lussier	Membre du CA	19 janvier 2016	18 janvier 2019
M <sup>me</sup> Marie-Josée Naud	Membre du CA	19 janvier 2016	18 janvier 2020
M <sup>me</sup> Julie-Catherine Pélessier	Membre du CA	19 janvier 2016	18 janvier 2019
M. Jacques Thibault	Membre du CA	25 janvier 2017	24 janvier 2021

Aucune rémunération n'est versée aux membres du CA, à l'exception du président-directeur général (PDG) de Retraite Québec et du président du CA. Retraite Québec rembourse toutefois leurs frais de déplacement.

- Rémunération 2016 du président-directeur général : 205 395 \$
- Rémunération 2016 du président du conseil : 56 856 \$

Les CV des membres du CA sont disponibles sur le site Internet du premier ministre du Québec, à l'adresse suivante : <https://premier-ministre.gouv.qc.ca/actualites/nominations/index.asp>

- Liste des personnes nommées ou dont le mandat a été renouvelé

**Membres du CA nommés en 2017**

Nom	Titre	Date de début du mandat	Date de fin du mandat
M. Georges Cabana	Membre du CA	25 janvier 2017	24 janvier 2021
M <sup>me</sup> Josée Dupont	Membre du CA	25 janvier 2017	18 janvier 2020
M. François Énault	Membre du CA	25 janvier 2017	18 janvier 2020
M. Jacques Thibault	Membre du CA	25 janvier 2017	24 janvier 2021

- **Frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation**

Les frais de déplacement encourus par les membres du conseil d'administration en 2016 sont de : 18 775 \$.

**TITRE 22 : Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et de placements du Québec concernant la RRQ incluant les rendements, les rendements attendus et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier, depuis sa création**

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits

**TITRE 223 : Nombre de demandes de retraite traitées pour chacune des trois dernières années :**

- a. Nombre et pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers;**
- b. Nombre d'heures supplémentaires payées à ces agents.**

**Régime de rentes du Québec**

		2016
	Nombre de demandes de rente de retraite traitées	115 425
	Pourcentage des demandes de rente de retraite qui sont automatisées (ne nécessitant pas l'intervention d'un agent)	50,5 %
A	Nombre total d'agents qui ont traité la rente de retraite	53
A	Pourcentage d'agents qui ont traité la rente de retraite sur l'ensemble des agents de rentes (inclus la rente d'invalidité, de survie et le suivi des rentes)	41 %
B	Heures supplémentaires payées aux agents qui ont traité la rente de retraite (et montant)	10 heures (343 \$)
C	Délai de traitement moyen	11,2 jours
	Nombre total de préposés qui ont traité la rente de retraite par téléphone et la rente de retraite en entrevue	76 préposés

**Régimes de retraite du secteur public**

		2016
	Nombre de rentes de retraite traitées	25 244
A	Nombre d'agents qui traitent ces dossiers	48
B	Heures supplémentaires payées aux agents qui ont traité la rente de retraite (et montant)	894 heures (22 542 \$)
C	Délai (jours)	67 jours

**TITRE 224 : Nombre de jugements de divorce et de séparation, en fonction du partage ou de la renonciation, traités pour chacune des trois dernières années:**

- a. Nombre et pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers;
- b. Nombre d'heures supplémentaires payées à ces agents.

**Régime de rentes du Québec (RRQ)**

	2015 (Note 1)
Nombre de dossiers traités de partage des gains entre ex-conjoints mariés ou unis civilement	11 322 dossiers
Nombre de partages	4 627
Nombre de renonciations	6 215
Nombre de demandes refusées	480
Nombre de dossiers traités de partage des gains entre ex-conjoints de fait	137 dossiers
Nombre de partages effectués	41
Nombre de demandes refusées	96
Délais de traitement moyens (Note 2)	
Partages	16 jours
Renonciations (Note 3)	97 jours
<p>Note 1 : La dernière année financière disponible au RRQ, pour les dossiers traités de partages, est l'année 2015 (janvier à décembre).</p> <p>Note 2 : Les délais de traitement moyens ne concernent que les demandes reçues directement à Retraite Québec, ce qui exclut les jugements en provenance du Régime de pensions du Canada (le temps de transfert des jugements est hors du contrôle de Retraite Québec et peut, par exemple, prendre jusqu'à 200 jours). Les délais sont calculés à partir des demandes terminées en date du 2 mars 2017.</p> <p>Note 3 : On donne une priorité de traitement aux partages, car il a un effet sur le registre des gains des clients et sur leurs prestations. Par le fait même, le délai de traitement des renonciations est plus long.</p>	

	2015
a. Nombre d'agents qui ont traité les jugements de divorce et de séparation	18 agents
Préparation des dossiers	6 agents de bureau
Analyse des jugements	12 agents de rentes
a. Pourcentage d'agents qui ont traité les jugements de divorce et de séparation sur l'ensemble des agents qui ont travaillé à la tenue du registre du cotisant	86 %
b. Total des heures supplémentaires payées aux agents qui ont traité les jugements de divorce et de séparation	90 heures

En 2015, un nombre important de départs d'agents ont nécessité des efforts supplémentaires pour réduire le nombre de dossiers en inventaire.

**TITRE 224 : Nombre de jugements de divorce et de séparation, en fonction du partage ou de la renonciation, traités pour chacune des trois dernières années:**  
**a. Nombre et pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers;**  
**b. Nombre d'heures supplémentaires payées à ces agents.**

**Régimes de retraite du secteur public (RRSP)**

	2016
Nombre total de demandes de relevé des droits traitées - RRSP	1 550 dossiers
• Nombre de relevés des droits produits	1 361
• Nombre de demandes de relevé des droits refusées	189
Nombre total de demandes d'acquiescement traitées - RRSP	309 dossiers
• Nombre d'acquiescements effectués	279
• Nombre de demandes d'acquiescement refusées	30
Délais de traitement moyens (Note 1)	
Relevé des droits :	50,54 jours
Acquiescement :	38,54 jours
Note 1 : Délai légal. Selon les dispositions des régimes (règlements), le relevé des droits doit être produit dans un délai de 90 jours et l'acquiescement des sommes dans un délai de 120 jours.	

	2016*
Nombre de techniciens qui ont traité les demandes de relevé des droits et d'acquiescement (Note 1)	6 techniciens
Note 1 : Les techniciens traitent les demandes de relevé des droits et d'acquiescement en effectuant le processus en totalité, de l'analyse des divers documents reçus et des jugements jusqu'à l'émission des extraits aux clients en produisant tous les calculs requis.	

**TITRE 225 : Nombre et pourcentage de personnes entre 18 et 25 ans et entre 26 et 35 ans qui n'ont aucun gain admissible non ajusté pour chacune des trois dernières années**

\*Compte tenu des informations disponibles dans les systèmes de Retraite Québec, nous répondons à cette question en fonction des personnes qui ont des gains cotisables entre 18 et 34 ans.

La participation des 18-24 ans est plus faible que celle des 25-34 ans, principalement en raison qu'une partie plus importante de cette population est aux études. Toutefois, plusieurs combinent études et travail.

**Nombre de travailleurs ayant des gains cotisables<sup>1</sup> au RRQ, en 2015**

Groupe d'âge	2015
18-19 ans	115 700
20-24 ans	394 600
25-29 ans	409 700
30-34 ans	429 100
18-34 ans	1 349 100

Note : L'année 2016 ne figure pas dans le tableau, car les données sont incomplètes (en attente des données provenant de Revenu Québec à la suite de la production des déclarations fiscales).

**Ratio du nombre de cotisants du RRQ par rapport à la population du Québec, en 2015**

Groupe d'âge	2015
18-19 ans	64 %
20-24 ans	74 %
25-29 ans	77 %
30-34 ans	77 %
18-34 ans	75 %

Note : L'année 2016 ne figure pas dans le tableau, car les données sont incomplètes (en attente des données provenant de Revenu Québec à la suite de la production des déclarations fiscales).

<sup>1</sup>. Personnes ayant des revenus supérieurs à 3 500 \$ au Québec.



**TITRE 226 :Nombre et types de régimes de retraite administrés par Retraite Québec (par la Régie des rentes) entre 2006-2007 et 2016-2017 :**  
**a) à prestations déterminées;**  
**b) à cotisations déterminées.**

**Description :**

Les statistiques de cette fiche concernent les régimes de retraite sous la surveillance de Retraite Québec en 2017. À noter que Retraite Québec ne fait pas l'administration de ces régimes; elle les surveille. Ce tableau regroupe les régimes actifs, en voie d'enregistrement, de transfert dans une autre législation, de terminaison, d'annulation et de fusion à un autre régime de retraite.

**Régimes de retraite sous la surveillance de Retraite Québec**

Année civile	Ensemble des régimes	Régimes à prestations déterminées <sup>1</sup>	Régimes à cotisation déterminée <sup>1</sup>	Régimes interentreprises <sup>2</sup>	Régimes de retraite simplifiés	Régimes volontaires d'épargne-retraite
<b>2017</b>	<b>1 031</b>	<b>567</b>	<b>199</b>	<b>245</b>	<b>11</b>	<b>9</b>

(1) : Excluant les régimes interentreprises.

(2) : Régimes ayant plus d'un employeur partie au régime. Inclus les 8 régimes interentreprises à cotisation et prestations déterminées (ICPD), également appelés régimes interentreprises à cotisations négociées, visés par la *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite relativement au financement et à la restructuration de certains régimes de retraite interentreprises* adoptée le 2 avril 2015.

**TITRE 227 : Dans les régimes complémentaires de retraite :**

**Nombre de régimes qui sont en déficit à l'heure actuelle et l'évolution de ces données entre 2006-2007 et 2016-2017;**

**La somme de l'ensemble de ces déficits pour les années mentionnées;**

**Nombre de régimes qui sont en surplus à l'heure actuelle et l'évolution de ces données entre 2006-2007 et 2016-2017;**

**La somme de l'ensemble de ces déficits pour les années mentionnées.**

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

**TITRE 228 : État de situation concernant le dépôt du règlement d'application de la Loi modifiant les régimes complémentaires de retraite et autres dispositions législatives visant à atténuer les impacts négatifs de la crise.**

Les mesures d'allègement ont pris fin au 30 décembre 2015.

**TITRE 229 : Concernant le programme de congés parentaux, préciser :**

- Les dépenses encourues pour la mise en place du programme et ventilation par année;
- Nombre de fonctionnaires et/ou contractuels affectés à la mise en place du programme, ventilation par année;
- État de situation sur l'avancement des travaux quant à la mise en place du programme.

Question transférée au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, responsable du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

**TITRE 230 : Pour les demandes de retraites par Internet et le programme Simul Retraite, indiquer par mois le nombre de code d'accès personnel (CAP) demandés, le nombre de CAP accordés et le délai moyen pour son obtention.**

L'accès aux services en ligne « Demande de rente de retraite (RRQ) et « SimulRetraite » exige clicSÉCUR. Services Québec est responsable de ce service d'authentification, qui permet de créer un compte pour accéder en toute sécurité aux services en ligne participants des ministères et organismes du gouvernement du Québec.

Nous ne détenons pas d'information sur le nombre de comptes clicSÉCUR accordés ni sur le délai moyen pour leur obtention.

**TITRE 231 : Évolution annuelle du nombre de plaintes à la CARRA depuis 2005. Spécifier la cause principale de la plainte.**

**État de situation des plaintes au 31 décembre 2016**

	2016
Plaintes traitées (Régimes de retraite du secteur public)	269
Plaintes classées fondées (Régimes de retraite du secteur public)	81

Une plainte est classée *fondée* lorsque l'analyse des faits démontre au moins un des éléments suivants :

- Une erreur commise par Retraite Québec;
- Un non-respect des normes d'usage en matière de services à la clientèle ou des engagements énoncés dans la Déclaration de services aux citoyens;
- Un écart entre les façons de faire et l'application des lois, des règlements, des politiques, des directives ou des procédures administratives en vigueur.

**Cause principale des plaintes**

Entre les années 2010 et 2014, l'implantation de la solution Renouvellement et Intégration des Systèmes Essentiels (RISE) a causé une augmentation significative du nombre de plaintes liées aux régimes de retraite du secteur public (RRSP). Durant cette période, les délais de traitement et la conformité des dossiers ont été impactés. La situation est revenue à la normale depuis 2015.

**TITRE 232 : Évolution et ventilation du nombre de consultants informatiques à la CARRA depuis 2005**

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.